

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LA MALAISIE

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Marge préférentielle au titre du SGPC	Observations
56.07.206	Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres mélangées principalement ou uniquement de coton, non imprimés, colorés ou teints	35 % ou 1,20 ringgit*/	10 %	

*/ Taux le plus élevé des deux; le droit spécifique concernant les textiles est fixé au mètre carré.

Délégation de la MALAISIE